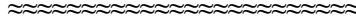


**COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SÉLECTION  
DES CANDIDATURES AUX EMPLOIS OFFERTS AU RECRUTEMENT  
DE CONTRACTUELS HANDICAPÉS DANS LES SERVICES DÉCONCENTRÉS  
DU TRÉSOR PUBLIC DE LA REUNION**



Le Trésorier Payeur Général de La Réunion décide :

La composition de la Commission départementale comprend les membres suivants :

- ☞ Le Directeur Départemental du Trésor Public ayant en charge le secteur Ressources Humaines
- ☞ Le Conseiller formation
- ☞ Le Correspondant handicap
- ☞ Le Chef du Service Ressources Humaines.

En outre, le Médecin de prévention y participe en tant que conseiller / expert.

Cette Commission a pour rôle de recevoir, en entretien, les candidats présélectionnés.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de La Réunion.

A Saint-Denis, le 17 avril 2004